



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
(BP JEPS)
spécialité « ACTIVITES SPORTS COLLECTIFS »

Mentions à cocher dans le dossier d'inscription :

Basket-ball, Handball, Football, Hockey sur gazon,
Rugby à XIII, Rugby à XV, Volley ball

Session 2012 - 2013

RENSEIGNEMENTS

En collaboration avec des cadres d'Etat placés auprès des Fédérations Françaises de basket-ball, football, handball, hockey sur gazon, rugby à XIII, rugby à XV et volley-ball, le C.R.E.P.S. Poitou-Charentes organise une formation au **Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « activités sports collectifs »**.

Qu'est ce qu'une mention ? :

La mention représente deux des dix Unités Capitalisables (les UC 8 et la 9) du diplôme.

Dans le cadre de cette formation, la mention s'obtient soit par l'obtention du diplôme fédéral donnant l'équivalence des UC 8 et 9 (voir annexe 1 jointe), avant l'entrée en formation ou par le suivi de la formation (UC 8 et 9) mise en place par la structure fédérale. Afin de s'informer sur les prérogatives nécessaires et les dates pour effectuer la mention choisie, il est nécessaire de prendre contact avec le conseiller technique sportif du sport concerné de votre région (voir les coordonnées en annexe 2).

Cette action de formation se déroulera sous réserve d'habilitation par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Poitou-Charentes.

1. COMPETENCES PROFESSIONNELLES

La possession du diplôme confère à son titulaire les compétences suivantes, qu'il assure en autonomie pédagogique :

- la conception de projets d'animations sportives dans le champ des sports collectifs visant notamment à favoriser le développement de compétences relationnelles par le respect d'autrui et des règlements sportifs ;
- la conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive des sports collectifs qui nécessitent notamment des notions d'arbitrage ;
- la conduite en autonomie d'une séance d'entraînement dans la mention concernée ;
- la participation aux actions de communication et de promotion de la structure employeuse ;
- la participation au fonctionnement de la structure employeuse ;
- l'accueil de différents publics.

2. DEBOUCHÉS PROFESSIONNELS

L'animateur sportif polyvalent « sports collectifs » peut exercer sa fonction principalement dans le cadre d'associations (fédération et clubs sportifs, associations sportives/culturelles affiliées à une fédération affinitaire ou non), de collectivités territoriales, de regroupements d'employeurs, d'établissements scolaires, d'établissements spécialisés, des CLSH, d'offices municipaux des sports...

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Etre âgé(e) de 18 ans à la date des épreuves de sélection
- Etre titulaire de l'A.F.P.S. (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou du P.S.C.1 (Prévention et Secours Civique de 1^{er} niveau)
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de trois mois à l'entrée en formation.
- Fournir le dossier pédagogique d'inscription (joint)
- Etre en mesure d'effectuer 300 heures d'alternance dans une structure permettant de mettre en place les 7 sports du BPJEPS « activités sports collectifs » (possibilité d'avoir plusieurs structures d'accueil).
- Etre licencié(e) dans la mention choisie

4. EPREUVES DE SELECTIONS

Dates : **mercredi 9 et jeudi 10 mai 2012**

Lieu : CREPS Poitou-Charentes

Nature des 3 épreuves : - un écrit (étude de cas à traiter)

- un entretien de motivation

- un test d'habileté motrice + observation dans une situation de jeu permettant de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation (Equivalence possible pour les candidats ayant un diplôme fédéral, le BAPAAT ou tout autre diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ sportif). La réussite à cette dernière épreuve est obligatoire pour entrer en formation.

Effectif maximum : 20

6. POSITIONNEMENT

Dates : **jeudi 10 ou vendredi 11 mai 2012** (la date définitive sera précisée sur la convocation)

Objectifs : Cette période permet à chaque stagiaire de faire valoir les acquis de son expérience professionnelle et/ou bénévole et de son parcours de formation antérieure au regard du référentiel de certification de la formation afin de bénéficier éventuellement d'allègement(s) de temps de formation.

7. ORGANISATION DE LA FORMATION

Dates extrêmes : du **11 juin 2012** au **27 juin 2013**

Nombre d'heures : **600 heures en centre de formation (dont 60 h de formation à distance) + 300 heures dans une ou plusieurs structures d'accueil.**

Dans le cadre de l'alternance, le stagiaire devra être en mesure de mener les tâches suivantes : Assister et animer des réunions, participer à l'animation d'un site internet, construire des outils de communication (tract, affiche, article de presse..., mettre en place un projet, animer au moins une séance sur les 7 sports du BP activités sports collectifs, proposer une progression pédagogique sur au moins 3 sports du BPJEPS activités sports collectifs, animer au moins 3 séances sur les publics enfants et adolescents et au moins une séance sur le public adulte, participer ou mettre en place un tournoi.

La formation à distance nécessitera pour le stagiaire d'avoir accès à un ordinateur et à un accès internet. Le travail demandé sur ces heures est conçu par les formateurs au même titre que la formation en présentiel.

Les semaines en centre de formation (30 h hebdomadaires, du lundi au jeudi)

Cette formation se déroule en partenariat avec la ligue Poitou-Charentes de Handball, les cours en centre de formation se dérouleront sur deux sites selon la répartition suivante :

du 11 au 14 juin 2012	au CREPS Poitou-Charentes – Vouneuil sous Biard (86)
du 18 au 21 juin 2012	au CREPS Poitou-Charentes - Vouneuil sous Biard (86)
du 03 au 06 septembre 2012	au centre de formation de la ligue de Handball – Angoulême (16)
du 24 au 27 septembre 2012	au CREPS Poitou-Charentes - Vouneuil sous Biard (86)
du 15 au 18 octobre 2012	au centre de formation de la ligue de Handball – Angoulême (16)
du 12 au 15 novembre 2012	au CREPS Poitou-Charentes - Vouneuil sous Biard (86)
du 03 au 06 décembre 2012	au centre de formation de la ligue de Handball – Angoulême (16)
du 17 au 21 décembre 2012	au CREPS Poitou-Charentes - Vouneuil sous Biard (86)
du 14 au 17 janvier 2013	au centre de formation de la ligue de Handball – Angoulême (16)
du 11 au 14 février 2013	au CREPS Poitou-Charentes - Vouneuil sous Biard (86)
du 04 au 07 mars 2013	au centre de formation de la ligue de Handball – Angoulême (16)
du 25 au 28 mars 2013	au CREPS Poitou-Charentes - Vouneuil sous Biard (86)
du 08 au 11 avril 2013	au centre de formation de la ligue de Handball – Angoulême (16)
du 13 au 16 mai 2013	au CREPS Poitou-Charentes - Vouneuil sous Biard (86)
du 10 au 13 juin 2013	au centre de formation de la ligue de Handball – Angoulême (16)
du 24 au 27 juin 2013	au CREPS Poitou-Charentes - Vouneuil sous Biard (86)

Les 60 heures de formation dans le cadre de la mention seront organisées par les ligues ou comités régionaux des sports concernés.

8. ASPECTS FINANCIERS

- **Frais de dossier et de sélection** : **30,00 €** (non remboursables) sauf cas de force majeure
- **Frais pédagogiques** : **3 600,00 €**

Le CREPS peut vous proposer un hébergement et une restauration. Les tarifs peuvent être consultés sur le site internet du creps <http://www.creps-poitou-charentes.jeunesse-sports.fr>.

9. INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 10 avril 2012